

STANDARDS L. LAIR

CHARTRE D'ENGAGEMENT



FABRICANT d'ÉQUIPEMENTS
THERMIQUES INDUSTRIELS

www.lair.com.fr

Indice 03 – 01 01 2012 Page 1 sur 6

Maintenance du niveau 1 au niveau 5 de la norme NFC 60X010 au minimum

○ Objectifs de résultats.

- Le rendement optimum de chaque brûleur à gaz objet de notre intervention.
- La fiabilité maximum de fonctionnement des équipements objet de notre intervention.
- La sécurité maximum des installations objet de notre intervention.

○ Période des travaux.

- Planning à définir ultérieurement par les 2 parties.
- Intervention hors production selon un planning établi et validé par les deux parties.
- Interventions à réaliser cadencée par équipement sans interventions désordonnées ni séparées.

○ Déroulement des travaux.

- Prestation réalisée en horaire de jour (sauf stipulation contraire dans l'offre émise par L.LAIR Sarl), installations à l'arrêt pour travaux généraux de contrôles et vérifications.
- Installations en fonctionnement pour mesures, réglages et contrôles de combustion.
- Ces opérations de conduites seront réalisées par le client
- En fin de travaux, un essai sera réalisé et validé par le client.

○ Conditions particulières :

- Planning : *non défini à ce jour.*

○ Fournisseur et sous-traitance :

Nous attestons que notre personnel prévu pour l'exécution éventuelle de ces travaux, salariés employés régulièrement par notre entreprise (*article R. 324-4 3° du Code du Travail*), est habilité et formé pour toute intervention sur les produits de notre standard (disponibles en fin d'offre ou sur www.lair.com.fr).

** Sous traitance non définie à ce jour.*

○ Hygiène et sécurité :

Si nécessaire, un mode opératoire est transmis après la réception de la commande selon notre ARC afin d'établir un plan de prévention avec le client.

○ Réception des appels en cas de panne :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (jours ouvrés).

il n'est pas prévu dans notre fonctionnement de réception des appels 24h/24h ou de système d'astreinte (sauf demande spécifique du client gérée en opération ponctuelle et selon offre en annexe).

○ Délai d'intervention :

Si besoin, une intervention se fera sur site dans un délai maximum de 24 heures, jours ouvrables. Pour les équipements hors production (type confort) , le délai d'intervention après appel est fixé à 48H. L'intervention consistera à identifier la ou les pannes et à y remédier dans les meilleurs délais.

FABRICANT d'ÉQUIPEMENTS THERMIQUES INDUSTRIELS

Brûleurs à gaz – Lignes et Détentes de Gaz – Sécurités Gaz et Contrôles de Flamme
Maintenances - Régulations – Installations – Interventions – Solutions
Composants pour équipements thermiques industriels

L.LAIR Sarl - ZA du TUBOEUF - 115 allée des ORMETEAUX - 77170 - Brie Comte Robert - France

☎ : 00 33 (0)1 64 05 88 59 📠 : 00 33 (0)1 64 05 44 46 - www.lair.com.fr

○ **Délai de réparation :**

Un délai de réparation inférieur à 12H ouvrées ne peut être garanti eu égard à la disparité des éléments installés sur les machines. Un stock de pièces de première urgence et/ou deuxième urgence devra être approvisionné par le client pour être disponible à proximité ou à l'intérieur du site. Ce stock devant répondre à 99 % de disponibilité « matériel » pour dépanner dans les délais requis devra être approvisionné par le client pour être disponible à proximité ou à l'intérieur du site.

○ **Hot Line :**

L.LAIR s'engage à une assistance par téléphone pendant la période de réception des appels. L'assistance technique est immédiate, en relation directe avec un spécialiste, une aide téléphonique peut s'avérer précieuse pour réduire le temps de réponse et optimiser la réactivité de l'équipe d'exploitation locale.

○ **Compte-rendu d'intervention :**

À l'issue de chaque intervention, L.LAIR par son intervenant, établit un compte-rendu/bon d'intervention en deux exemplaires, signés par le donneur d'ordre ou la personne mandatée par lui. Chacune des parties en conserve un exemplaire. Il pourra être suivi d'un devis indiquant la nécessité de certains travaux supplémentaires.

L.LAIR ne sera pas responsable des dommages pouvant résulter d'un refus ou d'un retard du client à faire exécuter ces travaux.

L.LAIR propose son standard pour le compte rendu des actions préventives et correctives.

○ **Bilan annuel :**

Si nécessaire, chaque année, le représentant correspondant L.LAIR prendra rendez vous avec le responsable spécialiste du client afin de discuter des différentes actions à suivre et de faire le bilan des opérations et interventions effectuées. Les prévisions, préconisations, gammes de maintenance ainsi que les réglages et résultats des contrôles et actions de l'année mis ou à mettre en œuvre seront l'objet principal de la discussion de ce meeting.

○ **Pièces d'origine ou équivalent :**

Le client se doit d'assurer la disponibilité et la proximité des pièces d'origine neuves afin de pouvoir intervenir à tout moment sur n'importe quel produit en service.

L.LAIR déclare que les éléments remplacés par ses soins lors d'une opération de maintenance tels que programmation, contrôle et sécurité flamme, brûleurs, vannes, tubes de mélange, tous les accessoires (bougies, sondes d'ionisation, cellules UV, connexions, câbles HT, supports et tringleries, fin de courses, kit de réparation et toutes autres pièces de rechanges ...) sont garantis d'origine et NON DE CONTREFAÇON, et de plus sont conformes aux normes Européennes harmonisées en vigueur dans le domaine industriel.

Le client doit s'engager à approvisionner les pièces de rechange nécessaires à ses propres installations pour garantir une période minimum de dix ans après la livraison de chaque installation.

○ **Pièces d'usure :**

L.LAIR proposera aux dates de fin de vie prédictive et suivant le contrôle effectué sur les installations le remplacement des pièces d'usures normales qui feront l'objet d'un devis séparé. Ces pièces devront être totalement compatibles (voir § ci-avant). Un certificat de conformité est délivré par L.LAIR pour chaque composant remplacé.

◇ **Rappel** - Remplacement des pièces d'usure normale lors d'un contrôle ou maintenance :

Toutes les pièces remplacées éventuellement lors de l'opération de contrôle ou de maintenance seront stockées & répertoriées et mises à la disposition du client pour contrôle/justification de leur remplacement par notre (nos) technicien (s). Rappel : tout remplacement fait l'objet d'un accord écrit préalable du client. *Toute pièce considérée par le ou les techniciens mandatés par L.LAIR comme devant être remplacée lors de l'intervention sera changée par nos soins avec l'accord préalable du client et selon le cas d'approvisionnement, soit sortie du magasin du client, soit fournie par nos soins si disponibles sur notre stock. Chaque pièce sera facturée en plus value selon notre bon d'intervention et suivant le tarif de notre département de fourniture de composants séparés en vigueur à la date de l'intervention.*

FABRICANT D'ÉQUIPEMENTS THERMIQUES INDUSTRIELS

**Brûleurs à gaz – Lignes et Détentes de Gaz – Sécurités Gaz et Contrôles de Flamme
Maintenances - Régulations – Installations – Interventions – Solutions**

Composants pour équipements thermiques industriels

L.LAIR Sarl - ZA du TUBOEUF - 115 allée des ORMETEAUX - 77170 - Brie Comte Robert - France

☎ : 00 33 (0)1 64 05 88 59 📠 : 00 33 (0)1 64 05 44 46 - www.lair.com.fr

Spécialistes de la maintenance des brûleurs à gaz industriels, notre division **G.S.C** de composants tient en stock permanent les pièces de rechanges d'usure normale des brûleurs de séries industrielles (Bougies, électrodes d'ionisation, cellules UV, électrovannes, régulateurs, câbles haute tension et connecteurs isolants haute température et/ou sans silicone, etc. ...) matériel de contrôle et sécurité HONEYWELL, matériel de contrôle et sécurité SIEMENS.

Par contre, les pièces de rechange d'usure anormale nécessaires aux équipements thermiques telles que cône de mélange, nez de flamme, manchette, pilote, joint HT, sondes, capteurs, vanne ou électrovanne HP, détendeur HP, pièce spécifique non standard ou non conventionnelle ne sont pas tenus en stock permanent. Ces pièces nécessitent un délai d'approvisionnement de l'ordre de 3 à 12 semaines environ suivant les cas. Nous conseillons vivement de procéder au contrôle du stock de pièces de rechange disponibles sur le site au préalable à toute intervention.

o **Main d'œuvre :**

Les interventions sont réalisées par des techniciens formés et agréés par Ets L.LAIR Sarl. Ils sont formés sur les gammes, matériels et équipements sur lesquels ils interviennent. Les techniciens formés et agréés par Ets L.LAIR Sarl connaissent ou seront informés antérieurement à toute opération de toutes les procédures d'intervention sur le site du client (sécurité, environnement, etc.) ainsi que sur les procédures organisationnelles d'interventions (dépannage, maintenance préventive et corrective, etc..) ainsi que du plan de prévention du client. Pour information, chaque année, une journée de formation à la sécurité est réalisée en interne au siège social des Ets L.LAIR Sarl et est ou sera effectuée pour chaque sous traitant éventuel. La copie de la feuille d'émargement peut être transmise par courriel @ au client à sa demande par écrit.

Ets L.LAIR Sarl est enregistré comme ORGANISME DE FORMATION sur les produits et systèmes définis de son domaine de compétence et peut dispenser des sessions de formation en interne « in situ » sur les sites de ses clients. Une convention de formation est à disposition au siège social des Ets L.LAIR Sarl sur demande écrite du client.

o **Gestion de maintenance assistée par ordinateur :**

Toutes les interventions, contrôles, travaux de maintenance ainsi que les PV, relevés/rapports de réglages et de combustion sont archivés par Ets L.LAIR Sarl pendant une période minimum de 5 ans. La même durée d'archivage aura court pour le client avec une période de 3 ans minimum.

Ets L.LAIR Sarl établit un rapport selon son standard (suivant les exemplaires utilisés et développés en interne à Ets L.LAIR Sarl) sur support informatique non modifiable servant de synthèse finale aux interventions. Un exemplaire de ce (s) rapport (s) est remis sous format informatique non modifiable au client en fin de travaux et après analyse interne à Ets L.LAIR Sarl.

o **Conditions d'intervention – Organisation des interventions et travaux :**

L'intervention du personnel dument mandaté par L.LAIR ne devra pas être entravée par qui ou quoi que ce soit (voir les conditions d'intervention ci-après). Les accès à l'installation lui seront facilités du moment que les règles suivantes soient bien suivies :

- Les interventions sont possibles selon les horaires définis sur le site du client, le samedi et le dimanche peuvent être des jours de travail sur le site du client selon certaines conditions.
- Les travaux de dimanche nécessitent une autorisation préalable des administrations françaises; Le temps de travail sur site le samedi et le dimanche ne doit pas dépasser 10h00 par équipe.
- Sauf stipulation contraire notifiée explicitement dans le tableau de prix de l'offre relative à l'intervention ou selon le tarif applicable et en vigueur, l'intervention en horaire de samedi et/ou de dimanche n'est ni prévue ni chiffrée.

L'accès au site du client est réglementé ou peut l'être. La procédure d'accès au site est obligatoire et sera respectée par le personnel L.LAIR ou son intervenant dument mandaté suivant les informations transmises par le client :

- Élaboration du plan de prévention relatif à l'intervention,
- Si nécessaire, passage des inductions de formation spécifique au service sécurité du client permettant l'accès au site,
- Rédaction des demandes d'intervention, permis de feu, autorisation de travail, etc..
- Rédaction des demandes de consignation et de connexion / déconnexion d'énergie.

En cas d'intervention sollicitée par le client, un représentant du donneur d'ordre devra accompagner le technicien intervenant dument mandaté et désigné par Ets L.LAIR Sarl sur l'équipement concerné. (Voir les conditions d'intervention ci-après).

○ **Sécurité :**

Le personnel L.LAIR est habilité suivant la norme UTE C18-510 et est muni des équipements de sécurités (EPI) nécessaires à la réalisation de sa mission en toute sécurité entre autres :

- Casque,
- Chaussures de sécurité,
- Vêtements de travail adéquats avec manches longues,
- Gants isolants / gants en cuir,
- Lunettes de protection,
- Combinaison antistatique spécifique pour bâtiment Automobile et/ou peinture,
- Protections auditives,
- L'outillage adéquat au bon déroulement de l'intervention.

Un chef de chantier est désigné pour chacune des interventions et possédera, en outre :

- Le plan de prévention,
- Une copie de la liste des personnes intervenantes,
- Les modes opératoires relatifs à chacune des interventions.

* Les autorisations, attestations, habilitations de chaque technicien et les autres documents nécessaires (carte professionnelle, assurances, etc. ..) sont disponibles au siège social de L.LAIR ou peuvent être délivrées par @ à la demande du client.

○ **Rappels GÉNÉRAUX :**

✓ **conformément à notre devoir de conseil et de prévention :**

- Si demande du client, analyse des dysfonctionnements et dégradations éventuelles avec mesures techniques curatives à l'intervention (offre technique et commerciale ultérieure).
- Si demande du client, conseil (s) sur les éventuelles mesures et modifications à mettre en œuvre liés aux économies d'énergies suite à l'intervention (offre technique et commerciale ultérieure).
- Tout équipement de chaudière est soumis à un contrôle réglementaire supplémentaire conformément aux décrets N° 98-833 du 16/09/98 JO du 18/09/1998 + Décret N° 2007-397 du 22/03/07 JO N°70 du 23 Mars 2007. Cette prestation n'est pas incluse dans nos offres de maintenance courante et conventionnelle et fait l'objet d'une prestation séparée et complémentaire.



*Nous vous rappelons que toute intervention sur un matériel, tout ou partie d'un équipement thermique, ou sur une installation de sécurité gaz ou de contrôle de flamme doit être effectuée par un technicien formé et expérimenté, averti des techniques et réglementations en matière de contrôle, manipulation et sécurité. L'inobservation de certaines règles peut endommager les produits installés et/ou causer des fonctionnements incertains pouvant provoquer un **DANGER** permanent pour les biens et les personnes.*

Nous attirons votre attention sur le fait que, en cas de non respect de la législation en vigueur indépendamment de notre prestation, nous ne saurions engager notre responsabilité si un sinistre se déclarait ou pour tout dommage ou incident survenu à la suite du dysfonctionnement des équipements thermiques objets de la présente correspondance.



Conformément au BO N°1999-1 annonce N° 09980810, au décret 2002-1553 du 24/12/2002, aux directives Atex 94/9/EC article 100A et 1992/92/EC article 137, eu égard à notre devoir de conseil et de prévention, nous conseillons vivement au client de procéder à l'installation de systèmes efficaces de détection de gaz combustibles et de sécurités associées sur les équipements objet de nos interventions ou sur les installations déjà existantes sur le (s) site (s) du client.

○ **Nos travaux nécessitent pour la bonne exécution des travaux sur sites :**

De l'énergie électrique avec accès au réseau 230Vac/50Hz et de l'air comprimé par accès au réseau industriel 6b du site. Un point d'accès doit être au plus proche de l'installation objet de l'intervention.

FABRICANT d'ÉQUIPEMENTS THERMIQUES INDUSTRIELS

**Brûleurs à gaz – Lignes et Détentes de Gaz – Sécurités Gaz et Contrôles de Flamme
Maintenances - Régulations – Installations – Interventions – Solutions
Composants pour équipements thermiques industriels**

L.LAIR Sarl - ZA du TUBOEUF - 115 allée des ORMETEAUX - 77170 - Brie Comte Robert - France

☎ : 00 33 (0)1 64 05 88 59 📠 : 00 33 (0)1 64 05 44 46 - www.lair.com.fr

Sauf stipulation contraire notifiée explicitement dans le tableau de prix de l'offre relative à l'intervention ou selon le tarif applicable et en vigueur, la prestation dans sa globalité (travaux + déplacement et trajets) est à effectuer en semaine du lundi au vendredi en heures normales de travail entre 7H00 et 19H00, hors jours de fêtes. Possibilité d'effectuer la prestation le *WEEK END*, de nuit ou en jour de fête, sur consultation séparée en annexe.

Pour la mise en service, le démarrage des installations dans des conditions normales de fonctionnement est **IMPÉRATIF**, c'est pourquoi la présence d'un personnel maîtrisant parfaitement le fonctionnement global des installations objet de notre prestation, est nécessaire afin de permettre le bon déroulement des opérations de mise en service, réglages et contrôles. En cas d'incident ou d'impossibilité de démarrage planifié, indépendant de notre prestation ou fourniture, une facturation supplémentaire serait à prévoir en avenant à la commande initiale.

Nous prenons toutes réserves quant à l'état mécanique et électrique des éléments installés non fournis par nos soins (armoires électriques de commande générale, régulation, sondes, ventilateurs, registres, contacts, etc. ...). Si certains composants nécessitent un remplacement ou une réparation lors de notre intervention nous solliciterons votre accord préalable et la facturation des fournitures et main d'œuvre sera réalisée sous forme d'avenant à notre devis initial. Notre personnel qualifié, maîtrisant parfaitement la technique des équipements thermiques, est à même de remédier à toutes causes ou anomalies constatées pendant les travaux d'intervention ou de mise en service.

Nous attirons l'attention du donneur d'ordre sur le fait que, pour des raisons évidentes de **SÉCURITÉ, la présence sur l'installation d'un personnel délégué ou habilité par le client, est OBLIGATOIRE pendant toute la durée des opérations d'intervention sur site**. En cas d'impossibilité d'obtenir cette présence nécessaire à la sécurité des biens et des personnes présents lors de l'opération, nous dégageons notre entière responsabilité pour tout incident ou dégât pouvant être provoqué par cette absence et nous nous réservons le droit d'annuler sur le champ l'intervention sur le site et de la faire reprogrammer lorsque cette clause sera respectée par le client. Les frais engendrés par le non respect de cette règle de sécurité élémentaire seront à la charge du client et en plus value à notre offre initiale.

Les offres techniques et commerciales sont basées sur nos conditions générales de ventes, proposées sans engagement du client selon les éléments en notre possession lors de l'étude et sous réserves éventuelles modifications techniques ultérieures nécessaires à la réalisation demandée ou modifiée par le client ou d'informations erronées nous ayant été transmises par le client et de la responsabilité de ce dernier.

Propriété intellectuelle : toute étude ou pré étude ainsi que l'ensemble des documents qui accompagnent ces prestations sont protégés par les lois françaises & les conventions sur la propriété industrielle, les droits d'auteurs et la concurrence déloyale qui s'appliquent à ces prestations et documents.

Nous déclarons en outre, que les éléments remplacés par nos soins lors d'une opération de maintenance tels que programmation, contrôle et sécurité flamme, brûleurs, vannes, tubes de mélange, tous les accessoires (bougies, sondes d'ionisation, connections, câbles HT, supports et tringleries, fin de courses, kit de réparation et toutes autres pièces de rechanges) sont garantis d'origine du constructeur / fabricant et **NON DE CONTREFAÇON** et sont conformes aux normes EUROPÉENNES harmonisées en vigueur dans le domaine industriel.

Conformément à la loi N° 80.335 du 12 mai 1980 et du 25/01/1985 relatives aux transferts de propriété, les Ets L.LAIR conservent l'entière propriété du matériel et éléments vendus jusqu'à complet paiement de leur prix par le client. En état de cause, les acomptes versés resteront acquis aux Ets L.LAIR à titre d'indemnité s'ils sont obligés de faire jouer la présente clause.

A compter de l'arrivée du matériel dans les usines du client, celui-ci aura à assumer la responsabilité des dommages que ces biens matériels ou immatériels pourraient subir, faire subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

Propriété intellectuelle : toute étude ou pré étude ainsi que l'ensemble des documents qui accompagnent ces prestations sont protégés par les lois françaises & les conventions sur la propriété industrielle, les droits d'auteurs et la concurrence déloyale qui s'appliquent à ces prestations et documents.

Le prix est calculé sur la base de notre tarif d'intervention applicable et disponible en annexe. Nous rappelons que le montant indiqué ne constitue qu'une estimation de base de chiffrage pour le devis. Si le temps réellement passé pour l'opération augmente de façon anormale et déraisonnable notre offre, la facture sera établie suivant le temps effectivement passé par notre (nos) technicien (s) conformément au tarif en vigueur applicable.

Toute annulation de dernière minute sur décision du client ou opération différée par le client sera facturée dans sa totalité si l'intervention est annulée dans un délai < 4 jours calendaires avant la date fixée.

CONDITIONS D'INTERVENTIONS

1. Confirmation (s) d'intervention (s) :

Pour être prise en compte, toute demande d'intervention devra être confirmée par l'envoi sous courrier d'une commande en bonne et due forme pour acceptation avant la date et/ou l'heure retenue. Dans le cas d'une intervention prévisible supérieure à 2 jours, déplacements et trajets inclus, une somme de 2000 € sera exigée à titre d'avance à la commande avec règlement immédiat à réception de notre facture pro-forma.

2. Conditions d'intervention (s) :

Pour des raisons évidentes de sécurité, de couverture d'assurances et de bon déroulement de l'opération, le client s'engage à mettre à notre disposition pendant la durée de l'intervention une personne maîtrisant parfaitement le fonctionnement global des installations objet de notre prestation et /ou un traducteur suivant besoin pour travaux hors France métropolitaine.

3. Conditions de validité :

Le client ou à défaut son représentant mandaté par lui sur le site, s'engage à contresigner à la fin de l'intervention un bon d'intervention rédigé sur place par notre technicien faisant foi pour l'établissement de la facture. Ce bordereau référencé suivant notre code d'affaire reprendra le type de l'intervention, le matériel objet de l'intervention, la situation de ce matériel sur le site, le nom et le nombre de techniciens présents sur le site, l'horaire de départ des Ets L. LAIR, l'horaire d'arrivée sur site, le temps passé sur site pour la réalisation des travaux (*si travaux hors forfait éventuel*), l'horaire réel de départ du site, les fournitures éventuelles non prévues initialement ainsi que toutes notifications jugées importantes par notre (nos) technicien (s).

4. Conditions d'exécution :

Afin d'éviter des pertes de temps sur place, voire des déplacements supplémentaires dus à un manque de préparation et donc à une facturation supplémentaire non prévisible antérieurement à l'intervention, le client s'engage à la dernière confirmation de la date de l'intervention à assurer l'exécution des points suivants :

- **Accès :**

Tout doit être mis en œuvre pour permettre un accès au matériel objet de notre intervention dans des conditions normales de sécurité (enlèvement des gravats, calorifugeage des éventuels points chauds, protections mécaniques, etc. ...), accès pratique, conventionnel et normal (plate forme de travail, échelles, portes, crinolines, etc. ...).

- **Combustible:**

Combustible délivré à la bonne pression, en quantité suffisante et ce jusqu'à la vanne manuelle d'isolement de (s) la panoplie (s) gaz.

- **Raccordements :**

Tous les raccordements doivent être terminés et/ou étanches. (Électricité, panoplie air/gaz, coffrets et armoires électriques, régulations, sondes, etc. ...). Alimentations puissances (gaz et électrique) correctes en tête de ligne.

- **Process :**

Raccordements et fonctionnement correct de tous les ventilateurs (sens de rotation, intensités, débit, pression, etc. ...). Fonctionnement correct des organes de réglages tels que volets, registres, vannes, inclineurs et tous les appareils de contrôle inhérents à ces éléments. Filtration propre et conforme aux fonctionnements et températures requises par le process.

- **En général :**

L'équipement et/ou la machine sur lequel est installé le matériel objet de notre intervention doit être fin prêt, en conformité avec les réglementations CE, les normes et directives machines applicables et à notre entière disposition lors du déroulement de l'intervention.

Dans ces conditions très précises, nous pouvons vous assurer la qualité de la prestation que vous attendez sans désagréments et sans aucune ambiguïté.

(Les ETS L. LAIR se réservent le droit de modifier ces informations sans avis préalable. Propriété intellectuelle : toute copie totale ou partielle de ce document sur quelque support que ce soit, ainsi que l'ensemble des éléments qui l'accompagne sont protégés par les lois françaises & les conventions sur la propriété industrielle, les droits d'auteurs et la concurrence déloyale qui s'appliquent à l'ensemble des éléments de ce document)

FABRICANT D'ÉQUIPEMENTS THERMIQUES INDUSTRIELS

**Brûleurs à gaz – Lignes et Détentes de Gaz - Sécurités Gaz et Contrôles de Flammes
Maintenances - Régulations – Installations – Interventions – Solutions
Composants pour équipements thermiques industriels**

L.LAIR Sarl - ZA du TUBOEUF - 115 allée des ORMETEAUX - 77170 - Brie Comte Robert - France

☎ : 00 33 (0)1 64 05 88 59 📠 : 00 33 (0)1 64 05 44 46 - www.lair.com.fr